

Protection des pêcheries côtières—Loi

J'ai constaté qu'il y avait un problème au bureau du ministre à Vancouver. Des gens sont venus me dire à mon bureau de Vancouver qu'il y avait des problèmes de dotation au bureau du ministère. Il semblerait qu'on fait largement appel à la sous-traitance pour faire exécuter divers travaux, ce qui indispose certains employés. Il en coûte plus cher à la longue de faire appel à la sous-traitance. On finit par utiliser les services du personnel d'agences de placement auxquelles il faut verser 20 p. 100 de commission. Le ministre pourrait peut-être voir de quoi il retourne au juste. Le gouvernement pourrait peut-être épargner de l'argent et relever le moral de son personnel en embauchant des employés permanents au lieu de faire appel à la sous-traitance. Je ne sais pas au juste comment fonctionne son ministère. Probablement qu'il s'y connaît mieux que moi. Mais je tenais à transmettre au ministre les doléances qui m'ont été présentées.

Pour ce qui est d'accroître les stocks de poissons, je crois que nous devrions faire davantage sur ce chapitre. Il faut parler de la mise en valeur des salmonidés sur la côte ouest, de la protection de l'environnement contre des utilisations nocives, du respect de nos traités sur les pêches et ainsi de suite. Ce projet de loi aborde ces questions indirectement.

Je signale au ministre des Pêches et des Océans (M. De Bané) et à tous mes collègues que le député de Skeena (M. Fulton), critique de notre parti en matière d'environnement, a demandé au ministre d'enquêter sur les déversements de déchets par Amex du Canada dans un fjord du nord de la Colombie-Britannique. Ce serait là une façon de protéger l'environnement.

Je signale aussi au ministre le projet Kenano II d'Alcan en Colombie-Britannique, car il risque de nuire au saumon et d'entraîner la dérivation de cours d'eau dans la province.

Je rappelle également au ministre que le député de Nanaïmo-Alberni (M. Miller), notre critique des pêches, a soulevé une autre question à maintes reprises à la Chambre. Le 3 février dernier, il a signalé diverses questions au ministre, y compris le financement de la protection de l'habitat, d'une surveillance accrue et de la mise en valeur des salmonidés. Il a demandé au ministre de s'engager à protéger cette ressource renouvelable qui fournira toujours des emplois si nous nous en occupons comme il convient. Voilà ce que notre critique des pêches a déclaré.

En Colombie-Britannique, nous sommes toujours aux prises avec des problèmes nés de conflits entre les travaux forestiers, pétroliers et gaziers et la protection du poisson. Nous devons régler ces problèmes. J'espère que le ministre va protéger les pêches contre ce genre de projets qui sont parfois nocifs.

Je termine par la lecture d'un télégramme qui dépeint la situation à merveille. Il a été adressé au premier ministre (M. Trudeau) par M. Erik Larsen, maire de la charmante localité de Ucluelet sur la côte du Pacifique. Il résume ce que serait la politique du NPD en matière de pêche:

J'ai envoyé aujourd'hui des télégrammes au premier ministre et au ministre des Pêches et des Océans pour leur demander d'examiner de concert avec l'industrie et les localités en cause les politiques actuelles et proposées à l'égard de l'industrie de la pêche. Le fait de confier la ressource au secteur privé, la suspension du programme de mise en valeur des salmonidés, programme de rachat obligatoire plutôt que volontaire, l'impossibilité d'empêcher d'autres pays de piller nos ressources et le projet d'exploitation systématique des stocks ne peuvent qu'entraîner la ruine économique d'Ucluelet et de bien d'autres localités côtières qui comptent pour vivre sur l'industrie de la pêche. Cela donnera lieu à une augmentation massive du nombre de chômeurs et à un véritable bouleversement social. Nous vous exhortons à prendre toutes les mesures possibles pour que le gouvernement réfléchisse davantage à ces facteurs avant de mettre en œuvre de nouvelles politiques.

En terminant, je dis au ministre qu'il devrait prendre ce message à cœur. Le projet de loi constitue un pas dans la bonne voie et nous l'appuyons.

M. Evans: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. A la suite d'entretiens entre les partis, il a été convenu de renvoyer le projet de loi au comité plénier et de lui faire subir la troisième lecture, après les discours de représentants des trois partis. Serait-il possible, monsieur le Président, de pas tenir compte de l'heure et de nous former en comité plénier pour terminer l'étude du projet de loi avant l'interruption du déjeuner?

Le président suppléant (M. Herbert): Il va falloir le consentement unanime. Le député de Dartmouth-Halifax-Est (M. Forrestall) demande la parole à ce même sujet.

M. Forrestall: Monsieur le Président, nous n'y voyons pas d'inconvénient, si cela vous agrée. Nous sommes prêts à donner le consentement unanime.

Le président suppléant (M. Herbert): Tout d'abord, il faut le consentement unanime pour modifier la motion du ministre de façon qu'elle propose de renvoyer le projet de loi, non pas au comité permanent des pêches et des forêts, mais plutôt au comité plénier. Y consent-on à l'unanimité?

Des voix: D'accord.

Le président suppléant (M. Herbert): Ensuite, il faut consentir à l'unanimité à ne pas tenir compte de l'heure. Y a-t-il encore consentement unanime?

Des voix: D'accord.

[*Français*]

Le président suppléant (M. Herbert): M. De Bané, appuyé par M. Pepin, propose: Que le projet de loi C-4, Loi modifiant la Loi sur la protection des pêcheries côtières, soit maintenant lu pour une 2^e fois et, du consentement unanime, renvoyé au comité plénier.

Plaît-il à la Chambre d'adopter cette motion?

Des voix: D'accord.

● (1300)

[*Traduction*]

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la 2^e fois et, avec le consentement unanime, étudié en comité; rapport est fait du projet de loi, qui est lu pour la 3^e fois et adopté.)